

**Procès-verbal  
Comité Syndical du 15 Décembre 2022**

-----

L'An 2022, le 15 Décembre 2022 à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sous la présidence de M. Alain DELTOUR, dûment convoqué le 8 Décembre 2022.

Nombres de délégués en exercice : 33  
Présents ou représentés : 24

Communauté de Communes	NOM - Prénom	Présent/ Représenté/ Absent/Excusé	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DELTOUR Alain	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	JUSTICE Vincent	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ERPHELIN Guy	A	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	SEGUIN Sébastien	A	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	COURET Vincent	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	LIBERT Jean-Pierre	R	Procuration à M. QUINZIN
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	RICHARD Alain	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	WATREMEZ Colette	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	VIN Jean-Marie	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	CATTELOT Anne-Laure	AE	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ROYAUX Claude	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DEHEN Patrick	AE	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DUCANCHEZ Damien	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ETEVE Daniel	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	HIRAUX Mickaël	R	Procuration à M. BURY
Communauté de Communes Sud-Avesnois	SELLIER Valérie	AE	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BURY Jean-Luc	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BETTIGNIES Frédéric	A	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BAUDRY Jean-François	A	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	NAVARRE Bernard	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	GARY Claude	A	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	DESMARCHELIER Viviane	R	Procuration à Mme WATREMEZ

Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	NOIRMAIN Augustine	P	
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	VILLAIN Bruno	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	MONIER Nathalie	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	QUINZIN Dominique	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	DUPIRE François	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	ERLEM François	R	Procuration M. DUPIRE
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	MONNIER Jean-Pierre	AE	
Communauté de Communes Thiérache du Centre	SERET Paul	P	
Communauté de Communes Thiérache du Centre	TELLIER Pierre-Marie	P	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	DUMON Patrick	P	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	DUFRENNE Jean-Louis	P	

Monsieur le Président commence par l'appel des délégués du SMAECEA.

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du 29 Septembre 2022.

Monsieur le Président présente à l'assemblée Mme FONTAINE du Bureau d'études du CPIE « Val d'Authie » pour la présentation du diagnostic et Etat des lieux de la Sambre rivière, de la Rivièrette et de leurs affluents.

Ensuite Mme WOLICKI, chargée de mission de la DDTM de Lille pour des explications concernant la GEMAPI.

Monsieur le Président invite Mme FONTAINE du CPIE « Val d'Authie » à présenter ce rapport sur la mise en œuvre d'un plan de gestion de la Sambre rivière, de la Rivièrette et de leurs affluents.

- **Présentation du territoire d'étude**

La Sambre rivière, la Rivièrette et leurs affluents sont des cours d'eau non domaniaux. Par conséquent, l'entretien du lit et des berges incombe aux riverains : Cf. Article L215-14 du code de l'environnement « ..., *le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives* ».

Néanmoins, pour mettre en place un entretien cohérent et pérenne du lit et des berges des cours d'eau concernés, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) a délibéré pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion de la Sambre rivière, la Rivièrette et leurs affluents. En partenariat avec les communes de BARZY-EN-THIERAGE, BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE, BERGUES-SUR-SAMBRE, CATILLON-SUR-SAMBRE, ETREUX, FESMY-LE-SART, FONTENELLE, HANNAPES, LA GROISE, LANDRECIES, LE FAVRIL, OISY, ORS, PAPLEUX, PRISCHES, REJET-DE-BEAULIEU, RIBEAUVILLE, SAINT-MARTIN-RIVIERE, VENEROLLES, WASSIGNY, et leurs EPCI respectifs, le SMAECEA souhaite donc se doter d'un plan de gestion pluriannuel.

Cette gestion globale a pour but de permettre d'apporter les mêmes méthodes de travail sur la globalité du bassin versant afin d'avoir une gestion cohérente tout en respectant le milieu naturel.

En outre, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau concourent à l'amélioration de la biodiversité et de l'écoulement de la rivière, ainsi qu'à atteindre l'objectif du bon état général des masses d'eau.

Ce plan de gestion intègre, également, les objectifs du Schéma Directeur Aménagement et Gestion des Eaux Artois-Picardie.

Bien entendu, les efforts, notamment en matière d'assainissement et de lutte contre l'érosion des sols, sont à poursuivre en parallèle de cette gestion traitant majoritairement l'aspect hydromorphologique des cours d'eau.

L'élaboration du plan pluriannuel d'actions de la Sambre rivière, la Rivière et leurs affluents respecte une méthodologie décomposée en plusieurs phases.

- La rencontre avec un représentant des 20 communes concernées afin d'identifier les linéaires présents sur sa commune. Ces linéaires seront soumis à validation par le SMAECEA avant prospections de terrain,
- La réalisation d'un état des lieux des 80km du réseau hydrographique concerné par l'étude. L'ensemble du linéaire a été prospecté à pied et les éléments suivants ont été notés puis ont fait l'objet d'un traitement sous SIG :
  - L'état général des berges
  - Les linéaires sur lesquels la végétation des berges mérite un entretien
  - Les obstacles potentiels dans le lit mineur (déchets, embâcles, décharge sauvage...)
  - La végétation dans le lit du réseau et son développement excessif
  - La localisation des problématiques d'espèce exotiques envahissantes
  - Les ouvrages hydrauliques (buses, ponts, ...) et un repérage de leur état

Le présent rapport constitue le diagnostic qui permettra l'établissement d'un plan pluriannuel d'actions pour la Sambre rivière, la Rivière et leurs affluents. Celui-ci visera à détailler de manière exhaustive les travaux à entreprendre afin de retrouver un état satisfaisant.

Après une présentation du territoire d'étude, les éléments du diagnostic de terrain sont présentés.

Ce document est un préalable qui doit permettre d'appuyer la demande du SMAECEA dans le cadre d'une « Déclaration d'Intérêt Général ». Cette demande vise à mettre en place des actions d'aménagements, d'entretien et de restauration sur la Sambre rivière, la Rivière et leurs affluents, ceci dans le but de lui redonner ses fonctionnalités naturelles tout en tenant compte des différents usages existants.

- **Bilan financier**

Dans ce programme pluriannuel d'actions, le SMAECEA financera les travaux au travers des cotisations de ses membres. Le budget est présenté ci-dessous.

Le tableau ci-dessous reprend les différents chiffres observés dans l'intégralité du plan de gestion. Ce tableau ne regroupe que les interventions directes sur le milieu (travaux).

Tableau financier des coûts globaux de travaux

2023-2032					
Cours d'eau			Travaux 10 ans	Temps 10 ans	Coût 10 ans
la Sambre rivière, Rivière et de leurs affluents			(ml, m <sup>2</sup> ou unités)	Nb jours	€ TTC
Entretien	Lit et berges	Embacles & Nettoyage de berges	4 110	80	8 846,00 €
	Ripisylve	Fauchage	<b>28 920</b>	20	2 225,00 €
		Faucardage	<b>15 380</b>	10	3 460,50 €
		Abattage	2 310	150	15 924,00 €
		Elagage	76 240	760	82 108,00 €
		Recépage	1 590	100	10 770,00 €
		Etêtage têtards	440	360	55 000,00 €
Restauration	Lit et berges	Protection de berges	14	2	215,00 €
		Clôtures	35 230	488	184 544,00 €
EEE		Gestion EEE	95 640	1 910	205 997,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>3880</b>	<b>569 089,50 €</b>

Le tableau ci-après regroupe les données budgétaires liées à toutes les autres actions incluses dans le plan de gestion. On retrouve ainsi les actions de suivi.

Tableau financier des coûts de suivi

	Coût annuel	Coût 10 ans
Suivi	3 080 €	30 800 €

Tableau budgétaire global pour 10 ans

Coûts (10 ans)	Dépenses	Cotisations syndicales
Travaux	569 089,50 €	599 889,50 €
Suivi	30 800,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>599 889,50 €</b>	<b>599 889,50 €</b>

- Conclusion

Le diagnostic réalisé par le CPIE sur la Sambre rivière, Rivière et de leurs affluents a permis d'obtenir et d'analyser une masse importante d'information sur l'entretien actuel, et son déficit ponctuel, ainsi que sur les besoins de restauration.

Une attention particulière a été portée à l'analyse des données récoltées, précise et détaillée permettant le croisement des informations pour tenter de déterminer les causes des perturbations et proposer les solutions les mieux adaptées.

La protection rapprochée des cours d'eau, au travers l'installation de clôtures et la pose d'abreuvoir, reste un enjeu majeur pour ce renouvellement de plan de gestion.

Il ressort également clairement que la gestion de la végétation ligneuse est un des points les plus importants de ce plan de gestion. Il convient donc de rappeler qu'au-delà de cette végétation, il s'agit du milieu de vie pour une multitude d'animaux et qu'il conviendra par conséquent de faire particulièrement attention aux périodes d'intervention.

Enfin, un troisième point conséquent est la gestion des espèces exotiques envahissantes qui, représentent une menace pour les espèces locales, en accaparant une part trop importante des ressources (espace, lumière, habitat...).

Ce plan pluriannuel d'actions s'appuie donc sur un compromis entre une gestion anthropique du milieu et la conservation de la richesse naturelle. Certains cours d'eau présentent notamment des linéaires importants de Saules têtards qu'il convient de préserver en les entretenant car ils offrent un habitat particulier pour des espèces parfois sensibles (Chouette chevêche par exemple).

La volonté de mettre en place une gestion globale et cohérente à l'échelle du bassin versant renforce le besoin d'une mise en place d'une « Déclaration d'Intérêt General » sur l'ensemble des milieux aquatiques du secteur.

Cette étude ouvre maintenant la voie de la concertation, à travers le SMAECEA porteur du projet, entre les élus du territoire, les partenaires techniques et prestataires, et financiers, les usagers et la population riveraine pour mettre en place un plan d'action cohérent et fédérateur autour de la restauration des cours d'eau et plus largement du patrimoine écologique du territoire.

## **Présentation de la GEMAPI**

Présentation de la GEMAPI par Madame Céline WOLICKI, Chargée de Mission GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, au Service Eau Nature et Territoires à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer située au 62 Boulevard de Belfort 59000 LILLE

Les objectifs principaux de la GEMAPI sont de clarifier les responsabilités de chacun, clarifier le rôle des acteurs sans opposer les propriétaires et les collectivités ; de rationaliser le nombre de structures intervenant sur un territoire et de fournir les outils juridiques et financiers nécessaires pour l'exercice de la compétence. Il s'agit pour les territoires de co-construire et de mettre en œuvre leur gestion des milieux aquatiques et de leur prévention des inondations avec l'appui des services de l'État.

Concrètement, la GEMAPI découle du besoin de replacer la gestion des cours d'eau au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire dans un souci de garantir la prise en compte de l'environnement (maintien des écosystèmes et de leur équilibre, de leurs fonctionnalités, préservation de la diversité biologique, lutter contre l'eutrophisation...), de garantir les besoins des populations (qualité des eaux, espaces de respiration, durabilité des activités humaines ...), de garantir les attentes des populations quant à leur sécurité (construire en dehors des zones d'extensions naturelles des cours d'eau), ce qui nécessite une bonne connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques.

Les grands enjeux de la GEMAPI sont d'intégrer dans l'aménagement du territoire la dimension gestion des milieux aquatiques, de conforter la solidarité territoriale, d'encourager le regroupement des EPCI-FP au sein de structures dédiées (EPTB/EPAGE) (capacités techniques et financières suffisantes, bonne échelle hydrographique), de structurer la

maîtrise d'ouvrage territoriale en ayant une vision stratégique d'un bassin versant tout en abordant de manière globale leur gestion et leur aménagement.

La GEMAPI est une compétence comprenant 4 missions obligatoires issues du I. de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin hydrographique (item 1°)
- Entretien et aménagement de cours d'eau (item 2°)
- Défense contre les inondations et contre la mer (item 5°)
- Protection et restauration des milieux aquatiques (item 8°)

Le Diaporama de Présentation est disponible sur notre site Internet SMAECEA.

Différents documents sont à votre disposition aux adresses suivantes :

Rubrique "Politiques publiques/Environnement/Eau/Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI/Pour mieux appréhender les différents aspects de la GEMAPI/Plaquettes d'information et de sensibilisation" : <https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations-GEMAPI/Pour-mieux-apprehender-les-differents-aspects-de-la-GEMAPI/Plaquettes-d-information-et-de-sensibilisation>

Rubrique "Politiques publiques/Environnement/Eau/Police de l'eau/Cartographies des voies d'eau" : <https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Cartographies-des-voies-d-eau>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le rapport sur la mise en œuvre d'un plan de gestion de la Sambre rivière, de la Rivière et de leurs affluents.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.